



Mérignac, le 27 mars 2012

4^{ème} réunion du GT « Personnels contractuels »

La quatrième réunion du groupe de travail spécifique aux agents contractuels de la DGAC s'est déroulée le 26 mars dernier sous l'égide de Véronique MARTIN, adjointe au sous-directeur des personnels du secrétariat général de la DGAC. La délégation FO était représentée par Pierre MEYBON et Vincent BACHELIER.

Après un point sur les avancées législatives de ce dispositif social (Loi n°2012-347 parue au journal officiel le 13 mars dernier), une information sur le projet de décret ministériel a été réalisée en séance. Le projet actuel du Ministère de la fonction publique prévoit, notamment, l'organisation d'examens professionnalisés et de concours réservés permettant de titulariser les agents qui remplissent les conditions, ainsi que les dispositions en matière de stages et les conditions de déroulement de carrière. Lors de cette séance de travail l'administration a également présenté des projets d'épreuves écrites et orales répondant aux règles d'admissibilité et d'admission pour les concours techniques et administratifs à mettre en place. Ces projets feront l'objet d'une validation à l'issue de la parution formelle du décret en cours d'élaboration par la Direction générale de la fonction publique.

Dans ce cadre, **FO a demandé et a obtenu que le nombre de places offertes soit égal au nombre de candidats qui se présenteront aux épreuves** en vue d'être titularisé. S'agissant de l'organisation des épreuves, FO a demandé que l'expérience professionnelle soit systématiquement privilégiée et que l'ensemble des agents puisse suivre une préparation aux épreuves afin d'optimiser le taux de réussite.

FO a obtenu qu'une circulaire d'information soit élaborée par l'administration pour renseigner chaque agent sur l'ensemble de ce dispositif. FO a demandé et a obtenu que le volet mobilité introduit par loi soit traité dans le cadre de ce groupe de travail à l'issue des travaux relatifs à la titularisation, en particulier pour les agents contractuels qui ne pourront pas bénéficier du dispositif de titularisation ou ne le souhaitant pas.

Lors de la prochaine réunion du groupe de travail, FO restera extrêmement vigilant sur le contenu et la définition des futurs concours réservés ou d'examens professionnalisés qui permettront à plus d'une centaine d'agents concernés d'être titularisés à terme.

FO, majoritaire chez les agents contractuels, reste mobilisé pour la défense des intérêts des AC 84-16 !

